



DEC - 24 - 019

## CONVENTION

### L'ATELIER DES ARTS PLASTIQUES DE ROYAN

3 rue des Arts-17200 ROYAN  
Représenté par Monsieur Jean THIEDEY  
Président de l'association

SIREN : 451457519

Association Loi 1901

A **RESIDENCE DE L'ETANG**  
42 Boulevard de l'Etang  
17200 ROYAN  
représenté par Monsieur MOALLIC  
Vice-président du Centre Communal  
d'Action Sociale de ROYAN  
SIRET : 26170011600039

### JANVIER-FEVRIER-MARS-AVRIL 2024 :

#### Ateliers de modelage

4 séances de 2h : 60 € x 2h x 4 = 480 €	480 €
(Participation à hauteur de 50%)	50% - 240 €
Prise en charge par l'atelier des arts plastiques)	240 €

#### Ateliers de peinture

4 séances de 2h : 60 € x 2h = 480 €	480 €
(Participation à hauteur de 50%)	- 50% - 240 €
	240 €

Prise en charge par l'atelier des arts plastiques)

**TOTAL H.T. 480 €**

T.V.A NON APLICABLE  
Article 293B du C.G.I.



Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20240129-DEC-24-019-CC  
Date de télétransmission : 29/01/2024  
Date de réception préfecture : 29/01/2024

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 23/04/2024  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 30/04/2024  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES